

ETABLISSEMENT: CEA DAM

EXPLOITANT: CEA DAM

RÉGION: Ile-de-France

DÉPARTEMENT: ESSONNE

COMMUNE: BRUYERES-LE-CHATEL

Déchets d'assainissement ou de démantèlement, résultant de la cessation définitive d'activité en 1997 des principales installations nucléaires du site.

Données déclarées au 31/12/2015

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS RADIOACTIFS CONDITIONNÉS ET ENTREPOSÉS DANS LES INSTALLATIONS					
Déchets divers (métalliques et non métalliques) contaminés en uranium appauvri	40	1,00.10 ²	U	TFA	TFA
Déchets métalliques contaminés	116	2,00.10 ⁰	U	TFA	TFA
Déchets TFA conditionnés en big-bags	80,5	1,00.10 ²	U	TFA	TFA
Déchets technologiques compactables CSFMA	44,8	4,00.10 ⁵	Pu	FMA-VC	F3-01
Déchets incinérables	14	5,00.10 ³	³ H, U, Pu	FMA-VC	F3-7-01
Déchets MA-VL à évacuer vers Cadarache pour conditionnement puis entreposage CEDRA	9,3	2,00.10 ⁵	Pu	MA-VL	F2-5-07
Sources et échantillons radiochimiques [69 radionucléides identifiés]	-	5,00.10 ⁶		AUTRES	S01
Sources et échantillons radiochimiques à caractériser	-	-		AUTRES	S01
Déchets FA non compactables	55	1,00.10 ⁵	³ H	FMA-VC	F3-6-03
Déchets FA-MA Tritiés	22	3,00.10 ⁶		FMA-VC	F4-6-01
Déchets alpha tritiés	12,6	1,00.10 ⁴		FMA-VC	F4-6-02